



BULLETIN COMMUNAL

RÉUNION PUBLIQUE :
1^{ER} JUIN 2024

AFFOUAGE 2023-2024

TAILLE DES HAIES



2024

À MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU

PROJETS COMMUNAUX

MAIRIE, MULTI-ACCUEIL, LOTISSEMENT, HABITAT
INCLUSIF, VÉGÉTALISATION COUR D'ÉCOLE...



3-4	ÉDITO
4	AGENDA
5-7	INFORMATIONS COMMUNALES
8-13	CULTURE
14-18	ÉCOLE / ENFANCE
19-23	ENVIRONNEMENT
24	CCAS
25	LOGEMENT
26-27	TRAVAUX
27-30	GBM
31-38	ASSOCIATIONS
40-41	CONSEILS MUNICIPAUX
42-43	EXPRESSION DES ÉLUS

MAIRIE

45, rue de Besançon - 25320 Montferrand-le-Château
 Téléphone : 03 81 56 52 09
 Courriel : secretariat@montferrand-le-chateau.fr
 Site internet : www.montferrand-le-chateau.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi, jeudi de 15h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h
 et uniquement le 1^{er} samedi du mois de 9h15 à 11h45

Permanence urbanisme (dépôt de dossiers) :

Tous les jours aux heures d'ouverture de la mairie ou dans la boîte aux lettres.

Une permanence d'urbanisme a lieu tous les jeudis après-midi à la mairie de Grandfontaine de 14h à 17h sur rendez-vous (pour plus de précisions, consulter le site Internet de la commune).

Permanences téléphoniques :

lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h
 et de 13h30 à 17h30 et uniquement le 1^{er} samedi du mois de 9h à 12h.

Permanences de l'équipe municipale :

Le Maire vous reçoit uniquement sur rendez-vous, en mairie. Les adjoints et les conseillers vous reçoivent sur rendez-vous. Toute l'équipe municipale est à votre disposition : n'hésitez pas à lui faire part de vos remarques, propositions, etc.

Numéro d'astreinte pour le maire et ses adjoints

UNIQUEMENT LE WEEK END : 06 78 14 17 09

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1, place des Anciens Combattants
 25320 Montferrand-le-Château
 Téléphone : 03 81 56 69 73
 Courriel : fhenry@montferrand-le-chateau.fr

Portail Internet :

<https://bibliotheque.montferrand-le-chateau.fr>

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et Mardi	16h-18h
Mercredi	10h-12h et 16h-18h
Vendredi	16h30-18h30
Samedi	10h-12h

CENTRE DE SANTÉ INFIRMIERS

8, rue Pasteur (derrière la
 pharmacie)
 25320 Montferrand-le-Château
 Téléphone : 03 81 56 57 55

**Permanence tous les jours, sur
 rendez-vous** (y compris le dimanche
 et les jours fériés) de 7h à 7h30 et de
 12h à 12h30 pour tout type de soins
 infirmiers (prises de sang, injections,
 pansements...)



*Flashez le QR-Code
 pour accéder aux
 informations du
 site Internet de la
 mairie
[www.montferrand-
 le-chateau.fr](http://www.montferrand-le-chateau.fr)*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
 Michel Gaillot

COMITÉ DE RÉDACTION
 Lucie Bernard, Séverine Equoy Hufin,
 Laurence Grosjean, Régis Giancarlo

RÉALISATION
 Fabien Henry

IMPRESSION :
 Bossane imprimeur

 **IMPRIM'VERT®**
 Imprimé sur papier recyclé

ÉDITO

Chères montferrandaises, chers montferrandais

Toute l'équipe municipale vous souhaite une excellente année 2024 ! Que cette année soit heureuse, prometteuse, pleine d'épanouissement personnel ou professionnel.

Au seuil de cette nouvelle année et pour inaugurer cette nouvelle édition de votre bulletin communal, nous avons souhaité partager avec vous quelques informations dans le prolongement de la traditionnelle cérémonie des vœux du 06 janvier dernier. A cette occasion, vous avez été nombreuses et nombreux à répondre présents et nous vous en remercions.

Le projet du lotissement communal tout d'abord devrait voir le jour avec des réalisations concrètes durant le premier trimestre 2024. Les actes d'engagements avec les trois entreprises retenues pour réaliser les viabilisations ont été signés et les travaux devraient durer 4 à 5 mois. Réaliser ce lotissement demande un important travail et une dépense d'énergie considérable, mais le bénéfice de cette opération sera réinvesti en revenus durables et contribuera notamment à la réalisation d'autres projets (Habitat Inclusif, centrale hydro-électrique...). Il garantira à la commune des revenus annuels pérennes qui permettront d'investir ultérieurement sans avoir à augmenter les impôts.

Les études pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne maternelle en mairie et centre multi-accueil ont débuté : l'atelier d'architecture Machurey travaille sur un projet maîtrisé, performant sur le plan énergétique et respectueux de l'environnement.

Le projet d'Habitat Inclusif qui a reçu le prix « Coup de Cœur » lors de la dernière édition des Lauriers des collectivités locales du Doubs a été confié à SOLIHA dans le cadre d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Une étude de faisabilité (premières esquisses, étude financière) est en cours : nous espérons que ce projet verra rapidement le jour, avec une dizaine de logements mis à disposition.

Dans le même temps et plus globalement, nous réfléchissons à l'aménagement du centre du village afin d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des riverains. La démolition du bâtiment de l'actuelle mairie et de la salle des fêtes pourrait permettre de réaliser des stationnements, aujourd'hui insuffisants, d'aérer voire de végétaliser cette zone très dense en bâtiments. Nous profitons pour cela de la révision de notre PLU engagée par GBM, qui en a désormais la compétence et envisageons de réserver une zone à l'orée du village pour accueillir une nouvelle salle polyvalente, éventuellement en intercommunalité.

Le projet de centrale hydro-électrique se poursuit mais les études environnementales sont longues et complexes. Le bail emphytéotique sera signé très prochainement avec la Compagnie des Eaux Vives. L'étude de faisabilité suivra.

Le conseil municipal devra aussi choisir prochainement l'entreprise retenue pour installer la vidéo protection. Les devis ont été longs à obtenir, l'étendue et la configuration de notre village vallonné a rendu leurs études compliquées, notamment pour le retour des images des caméras au serveur central, ainsi que leurs raccordements électriques qui sont nécessaires. Nous collaborons avec les communes voisines pour avoir un schéma territorial cohérent

Des travaux de voiries par GBM sont prévus cette année sur notre commune. Vous trouverez un encart dédié à ce sujet dans ce bulletin.

Comme vous pouvez le constater, notre programme avance, pas aussi rapidement que nous aimerions, mais il avance. La précipitation, quand il s'agit d'engager la responsabilité d'une commune telle que la nôtre, n'est jamais bonne conseillère.

Vous trouverez dans ce numéro un calendrier reprenant des infos pratiques, le planning de collecte des déchets (poubelles jaune et grise) et les événements culturels à Montferrand-le-Château connus à ce jour.

Enfin, nous profitons de cet éditto pour remercier tous les employés municipaux qui œuvrent au quotidien, tout au long de l'année pour assurer leurs missions. Leur dévouement et leur engagement est précieux pour chacune et chacun d'entre nous.

Félicitations à toutes nos associations pour la qualité et la diversité de leurs manifestations, qu'elles soient culturelles, sportives ou caritatives. Vous pouvez être fières de tout ce que vous accomplissez. Beaucoup de communes envient notre tissu associatif et son dynamisme. Vous pouvez compter sur notre soutien.

Merci aux membres du CCAS pour l'ensemble de ses actions de soutien aux personnes et foyers le plus fragiles. N'oublions pas Familles Rurales et le Movados qui s'occupent si bien de nos petits et de nos ados.

Félicitations également à toute l'équipe enseignante et à tout le personnel des Francas qui accompagnent nos enfants dans les temps scolaires et périscolaires. Quelle belle reconnaissance de votre investissement quand le Ministre de l'éducation nationale convoque au Ministère l'équipe porteuse du projet " Notre école faisons là ensemble", sélectionné parmi les 10 meilleurs de France ! Cette distinction a rapporté une importante subvention pour l'école. Quelle satisfaction quand notre commune accueille et fait participer les élèves au célèbre jeu des 1 000 euros retransmis sur France inter ! Nous sommes touchés par votre enthousiasme, votre créativité et votre passion qui contribuent chaque jour à l'épanouissement de nos enfants.

Nos remerciements vont aussi à la gendarmerie qui veille quotidiennement à notre sécurité et tranquillité ; aux pompiers pour la rapidité de leurs interventions de secours aux habitants de notre village ; à l'ensemble des commerçants qui permettent d'avoir tous les services usuels sur la commune par leur disponibilité et rendent notre commune très attractive.

Nous vous donnons rendez-vous à l'occasion d'une réunion publique qui se tiendra le samedi 1er juin prochain, à 10H00, à la salle des fêtes. A cette occasion, nous pourrons évoquer sur les projets en cours, débattre et échanger avec vous.

Très bon début d'année et belles réussites à toutes et tous,

L'équipe municipale

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

COQUARD PAGET Basil 20/04/2023

MATRAS Julia 09/06/2023

CHAPELLE WIANGSONG Owenn 12/08/2023

GUILLEMIN Giulio 12/08/2023

VUILLECARD LOBROT Jeanne 06/09/2023

HUENG GUGEL Apolline 11/10/2023

SENGSOURIYA Aïna 25/10/2023

MARIAGES

CORTE Arnaud et MONNIER Sophie 22/04/2023

COURTOISIER Laurent et UFFLER Maryline 27/05/2023

GUILMARD Orlane et GERARD Aurélien 22/08/2023

DÉCÈS

MARAUD Pierrette Madeleine Berthe, épouse FALQUE
25/03/2023

BOREY Daniel Robert Simon 29/03/2023

SANCEY André Roger 17/05/2023

MAGNIN Odette Lucile Augustine, née GAUTHIER 18/05/2023

LONGERON Louis Georges Émile 16/09/2023

HUMBLLOT Roland Albert 24/09/2023

DE CHECCHI Hubert Jean 05/10/2023

TAILLARD Reine Yvonne Gabrielle, veuve BOUCARD
07/10/2023

BENGUIBA Renée Gilberte, née VALOT 12/12/2023

AGENDA

10-11 FÉVRIER	CULTURE ET CITOYENNETÉ - WEEK-END AMÉRIQUE DU SUD
10 FÉVRIER	APE - SOIRÉE CARNAVAL
24 FÉVRIER	ÉLAN SOLIDARITÉ - SOIRÉE IRAKIENNE
2-3 MARS	APE - BOURSE AUX JOUETS, VÊTEMENTS, PUÉRICULTURE
9 MARS	SOIRÉE BOUILLEURS DE CRU
16 MARS	COMITÉ DES FÊTES - LOTO
23-24 MARS	CONVENTION MANGA, GAMING, FANTASY
20-21 AVRIL	AVEC LE COMITÉ DES FÊTES - EXPO PEINTURE
27 AVRIL	ÉLAN SOLIDARITÉ - SOIRÉE CHANSONS FRANÇAISES
8 MAI	CÉRÉMONIE VICTOIRE 1945
15 MAI	UNC - THÉ DANSANT
18 MAI	LA BOULE MONTFERRANDAISE - PÉTANQUE COUPE DE MONTFERRAND
16 JUIN	COMITÉ DES FÊTES - VIDE-GRENIER
22 JUIN	FÊTE DE LA MUSIQUE
5 JUILLET	MARCHÉ DES 4 VILLAGES MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU
13 JUILLET	FEU D'ARTIFICE GRANDFONTAINE
20 AOÛT	MARDI DES RIVES
24 AOÛT	CINÉMA PLEIN AIR
1 ^{ER} SEPT.	VÉLO PASSION - THORMONTBOU
7 SEPT.	FORUM DES ASSOCIATIONS
6 DÉCEMBRE	MARCHÉ DES 4 VILLAGES MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU

PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL : SEPTEMBRE 2024

**VOS ARTICLES DOIVENT NOUS
PARVENIR AVANT LE 10 JUILLET 2024
DERNIER DÉLAI (PASSÉE CETTE DATE,
ILS SERONT PUBLIÉS DANS LE
BULLETIN SUIVANT).**

Merci de nous fournir vos articles **sous forme numérisée et modifiable (Word, OpenOffice)**, avec les fichiers images à part (jpg, png).

Mentionnez impérativement l'événement, la date, l'heure, le lieu et le descriptif.

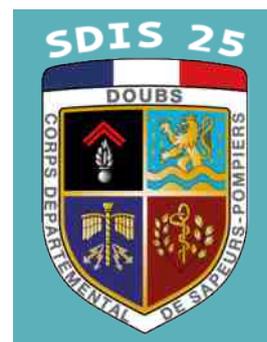
Adresse électronique pour l'envoi de vos articles :
fhenry@montferrand-le-chateau.fr

Avec votre accord, le comité de rédaction se réserve le droit de modifier vos articles.



Les **SAPEURS-POMPIERS DE
BOUSSIÈRES** recherchent
des volontaires.

Contacts :
06 36 87 00 34



MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU



RÉUNION PUBLIQUE

La municipalité vous convie à son deuxième rendez-vous d'informations et d'échanges sur les actions et les projets à venir dans notre village.

CETTE RENCONTRE SE TERMINERA PAR UN VERRE DE L'AMITIÉ

1 JUIN 2024

10H00

SALLE DES
FÊTES

PANNEAUPOCKET

POUR SUIVRE LES ACTUALITÉS EN DIRECT, TÉLÉCHARGER L'APPLICATION PANNEAU POCKET

La municipalité essaie de vous tenir informé.e.s de toutes les actualités de notre territoire.

Vous pouvez retrouver les événements culturels, manifestations et autres informations municipales en téléchargeant l'application **Panneau Pocket**.



L'INFORMATION EN DIRECT DE MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore**, **PlayStore** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **Montferrand-le-Château** ou **le code postal 25320** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Chaque jeune français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales dans la commune où il a effectué son recensement militaire. En dehors de ce cas de figure, l'inscription sur les listes électorales est une démarche volontaire et n'est pas automatique.

QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous pouvez vous inscrire en mairie ou sur internet à tout moment de l'année :

- **Inscription via le site** : www.service-public.fr ; service gratuit et sécurisé. Numériser les pièces à joindre à la demande. Sur le site cliquez sur «services en ligne et formulaires» puis sur «demandes d'inscription sur les listes électorales-téléservice» puis sur «accédez au téléservice»
- **En Mairie** : remplir le formulaire **cerfa N°12669*02** (l'imprimer ou le télécharger). Se rendre en mairie avec les pièces exigées : une pièce d'identité en cours de validité (facture de téléphone portable non recevable). Si la personne habite chez ses parents, il faudra présenter une attestation des parents établie sur papier libre certifiant qu'elle habite chez eux ainsi qu'un justificatif de domicile des parents.

ÊTES-VOUS DÉJÀ INSCRIT ?

Vérifier votre situation sur le site : www.mon.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE SUR LA COMMUNE

L'électeur doit communiquer ses nouvelles coordonnées postales au plus vite à la Mairie de Montferrand-le-Château.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, les règles concernant le vote par procuration ont été assouplies depuis le 06 avril 2021. L'Etat propose le service en ligne **maprocuration.gouv.fr** pour simplifier vos démarches et raccourcir les délais. Les demandes peuvent être déposées auprès du commissariat de police, de la brigade de gendarmerie ou du tribunal d'instance. Remplir le formulaire **cerfa N°14952*03** (l'imprimer ou le télécharger).

Petit rappel : On appelle le «mandant», la personne qui ne pourra pas aller voter. Le «mandataire» est l'électeur qui vote à sa place. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale. Depuis le 01 janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit que les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

PROCHAINES ÉLECTIONS en 2024 :

Élections EUROPÉENNES,
le dimanche 9 juin 2024

S'inscrire au plus tard,
le vendredi 3 mai 2024

LE P'TIT TONNEAU
Restaurant familial



Ouvert :
Tous les midis, du lundi au vendredi (menu du jour ou à la carte)
Le soir, du vendredi au samedi (à la carte)

Distributeur 24h/24 de tacos, burgers, paninis, kebabs, boissons

 Restaurant Le p'tit tonneau  09 62 62 88 53
 christellebertin2@wanadoo.fr  16 rue du centre,
25320 Boussières



AGG PEINTURE
Entreprise individuelle

Guillemin Anthony
Placo- Platerie- Peinture
0628540930
Aggpeinture@gmail.com

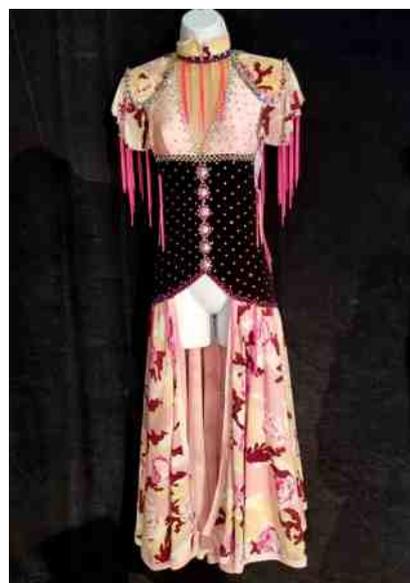


PETITE RÉTROSPECTIVE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2023 ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ... SUIVEZ LE GUIDE !

15 ET 16 AVRIL. Exposition de peinture, en organisation conjointe Comité des fêtes et municipalité. Un pur régal pour les visiteurs, qui ont pu contempler des œuvres toutes aussi magnifiques, colorées et diversifiées les unes que les autres ! Rendez-vous les 20 et 21 avril 2024 pour la nouvelle édition.



29 AVRIL. Exposition de costumes du Vesontio Night Show. Des froufrous et des paillettes plein les yeux ! Merci à Franck et Gaël pour ce merveilleux partage !



29 AVRIL. Les portes ouvertes à la bibliothèque Victor Hugo ont attiré de nombreux visiteurs qui ont pu profiter du désherbage de livres.



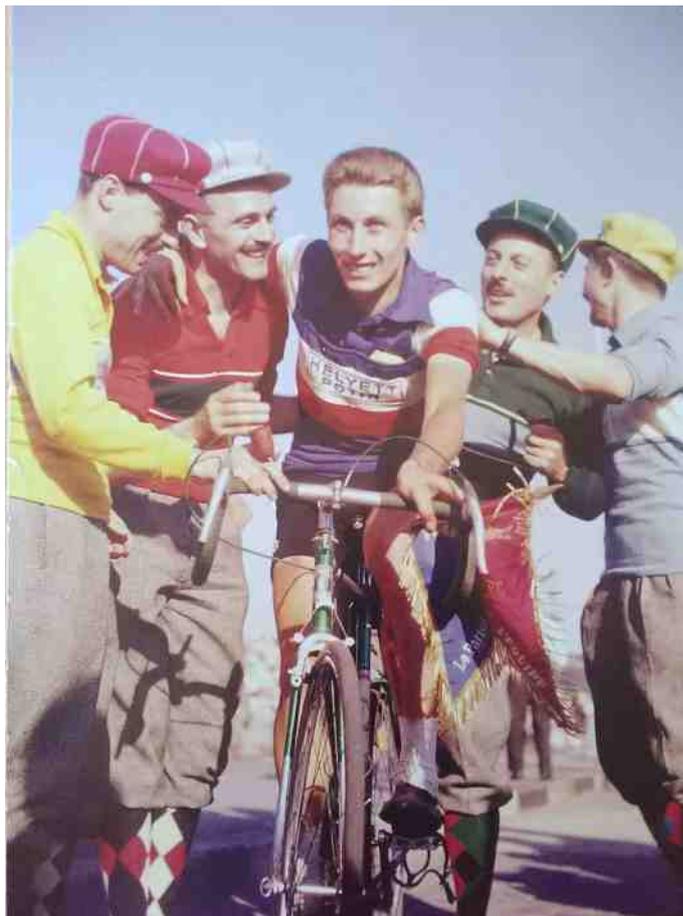
28 MAI. Tetraktys. Un concert en plein air à l'EHPAD Jean XXIII pour un public et des résidents charmés...



FÊTE DE LA MUSIQUE : Karoké vivant avec les Foustachus. On a chanté, on a dansé, quelle soirée !



8 JUILLET : Accueil de la lecture théâtralisée pièce "Un vélo dans les étoiles" dans le cadre du festival « Scènes d'été au bord du Doubs », en partenariat avec les communs de Thoraise et Rancenay.



19 AOÛT : Le cinéma plein air et pique-nique géant ont rencontré un franc succès ! Une première édition à renouveler. Rendez-vous le 24 août 2024. Même lieu, même formule, avec un nouveau film tout public !



22 AOÛT : Mardis des rives. Que de monde pour cette nouvelle édition, public ravi, encore une fois !



1^{ER} SEPTEMBRE : Le Forum des associations, 2ème édition



15 SEPTEMBRE : Le festival littéraire « les livres dans la boucle » organisé par Grand Besançon Métropole et la ville de Besançon, a permis l'accueil du sympathique auteur BD Sylvain Repos, à la bibliothèque Victor Hugo de Montferrand-le-Château.



Les RENDEZ-VOUS 2024 dans la commission municipale culture, festivité, sport et vie associative

23 et 24 mars : Convention Manga Gaming et Fantasy

20 et 21 avril : Exposition peinture en collaboration avec le comité des fêtes

22 juin : Fête de la musique

20 août : Mardi des rives

24 août : Cinéma plein air

7 septembre : Forum des associations



APPEL A PARTICIPATION

La

MINI CONVENTION

GEEK MANGA FANTASY
& CULTURE JAPONAISE



revient à

Montferrand-le-Château

Les 23 et 24 mars 2024

à l'ancienne école maternelle



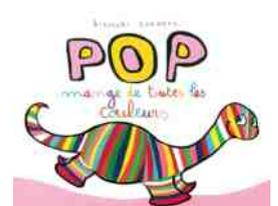
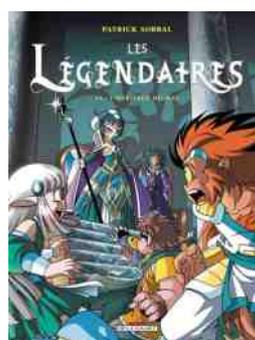
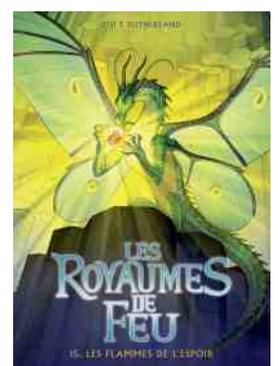
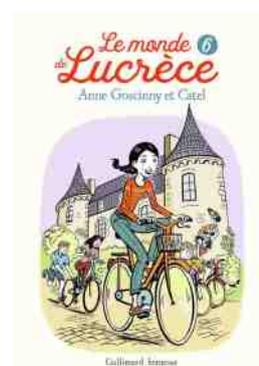
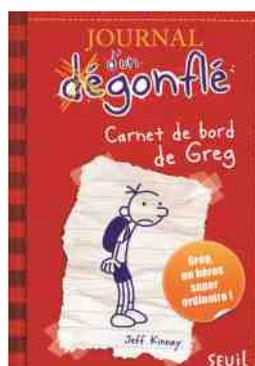
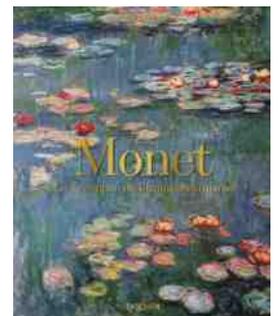
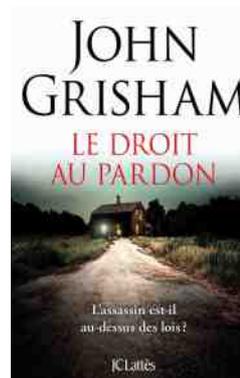
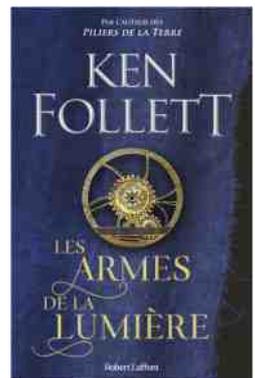
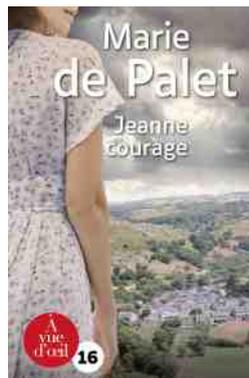
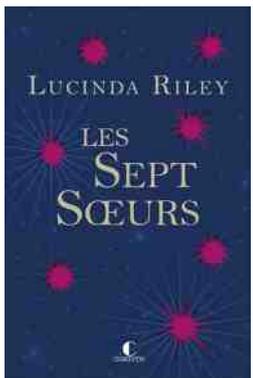
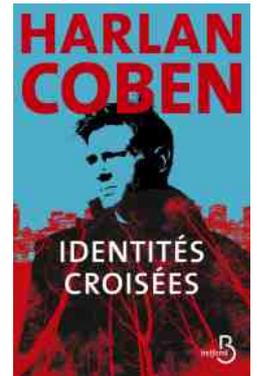
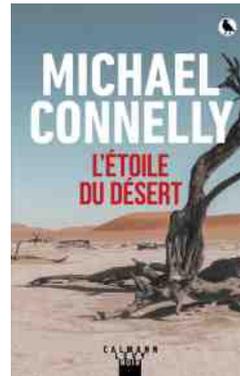
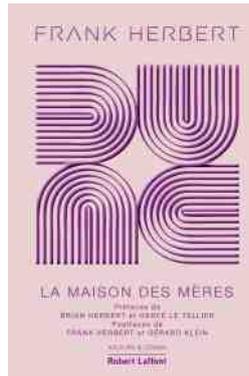
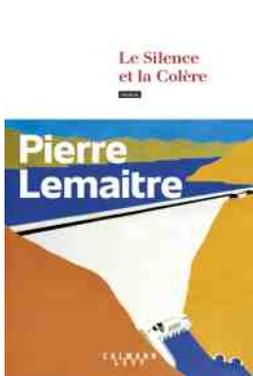
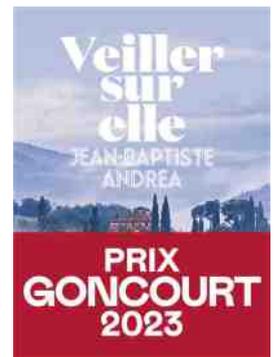
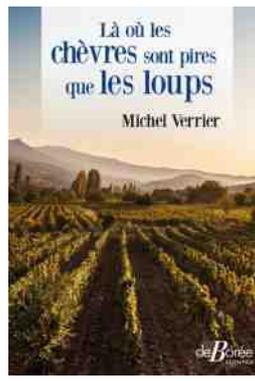
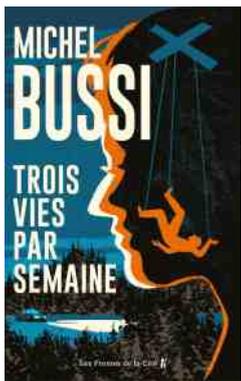
Artistes, exposants, créateurs, collectionneurs et amateurs, si vous souhaitez participer et partager votre passion en lien avec le thème de la manifestation, nous attendons vos propositions !

Nous recherchons aussi des volontaires pour participer à l'organisation de la manifestation.

**Merci de nous contacter par mail aux deux adresses :
ijacquinot@montferrand-le-chateau.fr et
sequoyhutin@montferrand-le-chateau.fr**



QUELQUES NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE



Catalogue en ligne de la Bibliothèque municipale sur le portail numérique : <https://bibliotheque.montferrand-le-chateau.fr>

UNE COUR D'ÉCOLE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

LA COUR D'ÉCOLE EST UN LIEU DE RESPIRATION INDISPENSABLE À LA VIE SCOLAIRE.

Cependant, rien de nouveau aujourd'hui, les périodes de fortes chaleurs sont nombreuses et parfois longues, ne permettant pas un épanouissement des enfants à la récréation si la cour n'est pas adaptée.

Aussi, un ensemble d'enjeux peut être mis en avant dans le réaménagement des cours d'école : favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité, apaiser le climat scolaire...

Depuis deux ans et demi, nous constatons la nécessité de réaménager la cour de l'école de la Gare. Lors des vagues de chaleur, d'une part, les enfants ne peuvent pas profiter de l'extérieur, la température au sol étant très élevée, d'autre part, la réverbération sur le bâtiment entraîne une augmentation de la température à l'intérieur des classes.

Bien que récente, nous ne souhaitons pas attendre plus longtemps pour intervenir.

Cet hiver, nous avons commencé par remplacer l'arbre au centre de la cour qui dépérissait et planter un murier platane sans fruit. Grâce à son port large et son feuillage dense, il est par excellence un arbre d'ombrage. Cependant il ne sera pas suffisant pour rafraichir la cour et proposer de l'ombre aux enfants en cas de fortes chaleurs.



Nous allons donc formé un groupe de travail avec l'ensemble des parties prenantes : les enseignants, les parents, le périscolaire, les services techniques de la collectivité et la commune de Thoraise. Cette concertation pourra inclure des temps spécifiques d'implication des élèves. L'objectif étant d'établir un projet partagé de végétalisation et rafraichissement de la cour de l'école, il s'agira aussi de replacer au cœur le bien-être et la santé des enfants et des adultes.

Le projet sera évidemment soumis à l'avis et validation du cabinet AAS, Architectures Adelfo Scaranello.

FRANCE INTER S'INVITE À L'ÉCOLE DE LA GARE



LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2023, NOUS AVONS EU LA CHANCE D'ACCUEILLIR À L'ÉCOLE TOUTE L'ÉQUIPE DU « JEU DES 1000 EUROS » DE FRANCE INTER.

Chaque année, une école est sélectionnée parmi une quarantaine d'autres écoles candidates pour participer aux enregistrements de cinq émissions « Spécial Jeunes-Jeunes » qui sont ensuite diffusées la semaine de Noël sur France Inter. Le principe reste le même que pour les émissions habituelles : les élèves candidats doivent répondre à des questions de culture générale envoyées par des auditeurs et les gains obtenus par les élèves candidats reviennent à l'école.

Le « Jeu des 1000 euros » créé en 1958 est le plus ancien des jeux radiophoniques et reste l'une des émissions-phares de France Inter. Il est animé par Nicolas Stoufflet depuis septembre 2008. A 12h45, le « Jeu des mille euros » est l'émission la plus écoutée de toutes les radios métropolitaines.



La classe des CP / CE1 transformée en studio d'enregistrement

Sélectionnée cette année, notre école a donc accueilli Nicolas Stoufflet le présentateur, Yann Pailleret et son instrument fétiche « le métallophone » qui rythme la réflexion des candidats, ainsi que deux techniciens pour la prise de son. Arrivés la veille, ils ont installé tout le matériel dans une salle de classe. Tout était prêt pour enregistrer le lendemain. Depuis des semaines, les classes de CE2, CM1 et CM2 s'entraînaient en classe à répondre à des questions de culture générale. Certaines familles faisaient même réviser les villes capitales à leurs enfants le soir ; le nom de la capitale du Portugal a d'ailleurs fait l'objet d'une question !

Le mardi 12 décembre, cinq enregistrements ont eu lieu, qui ont fait jouer les classes du CE2 au CM2. Les autres classes ont fait partie du public et ont bien encouragé les candidats en applaudissant et en criant les célèbres « Banco, Banco ! » et « Super, Super ! ».

Les émissions enregistrées à l'école ont été diffusées du lundi 25 au vendredi 29 décembre à 12h45 sur France Inter. Quel plaisir d'entendre à nouveau les élèves répondre aux questions de Nicolas Stoufflet ! Au total, les enfants ont gagné 3000 euros qui serviront à financer un spectacle ou une sortie culturelle.

Les 10 candidats sont repartis avec de magnifiques livres et dictionnaires Larousse ; certains enfants du public ont eu droit à un t-shirt France Inter, et tous ont reçu un stylo et un petit carnet que les enfants ont fait dédicacer à Nicolas Stoufflet !

Ce fut une journée riche en émotions dont nous nous souviendrons longtemps.

Mme Nathalie Scherrer et Mme Florence David, pour l'équipe enseignante



*Nicolas Stoufflet, Yann Pailleret,
Johanna et Stéphane*



*Le métallophone de
Yann Pailleret*

Création **R**projet-bat éco & éno

Un seul interlocuteur pour tous vos travaux intérieurs et extérieurs.

Rodolphe Boucon
06.30.99.95.17
rprojetbat@gmail.com

GÎTE de LUXE climatisé avec SPA

50 rue de Besançon
25320 Montferrand Le Château



LOCATION VORHAÛBIÈRE 170 euros
Tel 06 56 70 34 95
Site : <https://lesclefsduparadis.fr>

SPECTACLE À LA MAISON DE RETRAITE JEAN XXIII

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA GARE À MONTFERRAND LE CHÂTEAU FONT BEAUCOUP PARLER D'EUX EN CE MOMENT ET POUR DE BONNES RAISONS !

La semaine dernière, les élèves d'élémentaire participaient au Jeu des 1000 euros de France Inter. C'était cette fois-ci au tour des deux classes de maternelle et à la classe des grands et des CP de se produire à la maison de retraite Jean XXIII le mardi 19 décembre en fin de matinée.

Après beaucoup de travail en classe pour apprendre les chansons, les petites chorégraphies et après plusieurs temps de répétitions, les 72 élèves étaient particulièrement fiers d'aller présenter leur spectacle « L'extraordinaire Noël de Panache » aux résidents de la maison de retraite venus très nombreux dans la salle de convivialité pour l'occasion.

Un vrai « spectacle » comme disent les petits avec une chorale, des solistes, une cheffe de chœur, une conteuse, des percussionnistes, une pianiste et un guitariste que les résidents connaissent bien car il s'agit d'un de leur médecin !!! Et bien sûr, un personnage principal, le dénommé Panache, un petit écureuil qui se retrouve malgré lui au milieu d'un salon un jour de Noël !

Quand les petits artistes et le public ont entonné des chants en chœur, l'émotion était au rendez-vous et les yeux brillaient surtout chez les plus grands...



Les enseignantes Nathalie Scherrer, Sybille Mélot et Elise Selvais



DES JEUX POUR LES ENFANTS, LES PARENTS ET LES ANIMATEURS



L'équipe Francas du périscolaire a cette année encore proposée un magnifique repas de Noël. Tous les enfants étaient réunis dans la salle des fêtes ainsi que l'équipe enseignante et les ATSEM de l'école.

Un moment joyeux et convivial qui s'est terminé avec la venue du père Noël !

PROJET 2024 : "VIENS, OU JOUE ENSEMBLE"

Les Francas propose, à partir de cette année, un nouveau projet qui s'intitule « Viens, ou joue ensemble ».

Dans l'objectif de dynamiser les liens entre les différents acteurs du centre soit les parents, les enfants, les animateurs et l'équipe éducative de l'école, ce projet s'articule avec un axe du projet d'école qui est « développer l'attention par le jeu ».

Des « soirées jeux/café » à destination des familles du périscolaire seront proposées, une fois par mois en alternant les mardis et vendredis soir de 18h30 à 20h30. Ces soirées auront lieu dans la restauration scolaire.



Trois animateurs du centre seront présents à chaque soirée, afin de présenter des jeux de sociétés aux familles autour d'un café, accompagné de quelques gâteaux que les enfants feront sur les temps du soir.

La première soirée sera le vendredi 02 février. Les prochaines dates seront ensuite communiquées aux parents.

LE MOUV'ADOS, C'EST QUOI ?



Le Mouv'Ados propose des actions d'animation et d'accompagnement aux jeunes âgés de 11 à 17 ans des communes de Boussières, Chemaudin, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes. Il intervient dans des domaines variés tels que l'éducation, la prévention et le loisir. Au Mouv'Ados, l'adolescent est acteur de ses loisirs. De manière spontanée, il peut se rendre aux locaux pour proposer des projets d'activités futures. Le Mouv'Ados organise également des temps plus formels : les journées projets. C'est aussi un lieu où les jeunes trouveront quelqu'un pour les conseiller et les accompagner face à leurs problématiques d'adolescents.

Pour finir, ils peuvent aussi simplement venir pour partager un moment convivial mais également découvrir de nouvelles activités.

RÉSUMÉ DES ACTIONS DES VACANCES DE LA TOUSSAINT



Les jeunes des communes associées au dispositif Mouv'Ados ont organisé une soirée Halloween à destination des familles des communes. Ils se sont investis dans l'élaboration d'un labyrinthe hanté mais aussi dans des stands variés.

D'autres activités inédites ont été proposées telles que les JO à Saint VIT avec la découverte d'handisport, un atelier d'apprentissage d'auto maquillage pour les filles avec une maquilleuse professionnelle, une

initiation à la langue des signes avec l'association Sors les mains d'tes poches.

Comme pour chaque vacance, les jeunes se sont mobilisés pour les activités futures lors d'une journée projet. Une sortie à EuropaPark pour Halloween a été organisée pour remercier les jeunes de leur investissement.

LE FESTIV'ADOS

La première édition du Festiv'Ados s'est tenue le 1er décembre à Chemaudin. Les jeunes à l'origine de ce projet aspiraient à organiser un événement conçu par eux et pour eux ! De nombreux intervenants étaient présents pour animer la journée, au plus grand bonheur des jeunes. Le festival sera reconduit l'année prochaine dans une autre commune affiliée au Mouv'Ados

POUR LA SUITE

De nouveaux projets sont en cours de finalisation.

Les jeunes et leurs familles ont bénéficié d'une journée au cours du mois de décembre avec de nombreuses activités choisies par les jeunes.

Le séjour d'été aura lieu en Ardèche et se déroulera au cours du mois de juillet 2024.

Les activités du mois de février seront publiées au cours du mois de janvier.

Vous retrouverez toutes les informations et tous les projets à venir sur le site internet du Mouv'Ados : mouvados.fr ainsi que sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook).



Micro-crèche La souris verte

1 rue Chenassard
25320 MONTFERRAND LE CHATEAU
03.81.51.74.15
mc.lasourisverte@famillesrurales.org



Accueil

Possibilité d'accueil simultané de 9 enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans.

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. 5 semaines de fermeture annuelles.

Accueil en priorité des enfants de Montferrand le château, Grandfontaine et Osselle-Routelle

Pour les familles qui s'engagent à confier leur(s) enfant(s) régulièrement (besoins connus à l'avance et récurrents), un contrat d'accueil individualisé sera signé entre les parents et la directrice de la structure. Possibilité d'accueillir des familles avec un contrat fluctuant (besoins évoluant tous les mois).

Les familles qui désirent confier leur enfant occasionnellement pourront le faire en fonction des places qui restent disponibles. Un dossier d'inscription devra néanmoins être rempli.

Types d'accueil

Les familles qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à la structure doivent remplir un dossier de préinscription (à demander par téléphone ou par mail).

Modalités d'inscription

Aucune condition d'activité professionnelle des parents ne peut être demandée.

Aucune condition de fréquentation minimale ne peut être prise en compte et la priorité n'est pas donnée en fonction du nombre d'heures d'accueil demandées par la famille

Les critères de priorité sont définis et consultables sur le règlement de fonctionnement de la structure.

Si une place est proposée à l'enfant, elle sera définitivement réservée à réception d'un chèque d'arrhes d'un montant équivalent au paiement d'un mois de garde.

- ◆ L'enfant se retrouve au sein d'un petit groupe dans lequel il peut jouer en toute tranquillité.
- ◆ Il évolue dans un espace complètement adapté à l'accueil des jeunes enfants où tout a été pensé pour son éveil, son confort et sa sécurité.
- ◆ Des jeux à sa disposition et des ateliers vont favoriser son éveil et sa socialisation.

Atouts pour les enfants

Atouts pour les parents

◆ Une équipe pluridisciplinaire de professionnelles de la petite enfance, recrutée en respectant les diplômes et l'expérience demandés en crèche, prend en charge les enfants.

◆ Le travail de l'équipe est guidé par un projet éducatif présenté aux parents.

◆ Le personnel malade ou absent est remplacé immédiatement.

◆ Le personnel est attentif à la communication quotidienne avec les parents.

Pour l'accueil régulier, la facturation est établie sur la base d'une mensualisation, prenant en compte les revenus du foyer fiscal de la famille, le nombre d'enfants à charge et le nombre d'heures de garde (PSU).

Pour l'accueil occasionnel, la facturation se fait sur le nombre d'heures réalisées.

Coût

Le tarif est fonction des ressources de la famille et suit le barème national de la CAF.

Il varie de 0.31 € à 3,71€ de l'heure (couches et repas compris).

Les parents peuvent déclarer les frais de garde sur leur déclaration d'impôts pour un crédit d'impôt.

(+ d'infos sur le site www.impot.gouv.fr)

COMPOSTAGE, LA LOI ÉVOLUE

UNE SOLUTION DE TRI DES BIODÉCHETS POUR TOUS

Savez-vous que la poubelle grise contient environ 1/3 de déchets organiques ? Pourtant il existe une solution pour alléger votre bac gris : le compostage !

La loi prévoit que chaque collectivité propose une solution de tri à la source des biodéchets à tous les ménages de son territoire à compter de janvier 2024.

Grand Besançon Métropole, accompagné du SYBERT, a choisi d'inviter tous les usagers à composter leurs déchets :

- composteur individuel chez soi,
- composteur collectif de pied d'immeubles,
- site de compostage de quartier ou de village (chalet de compostage ou composteur de quartier).

Des ventes de composteurs en bois à tarif subventionné sont régulièrement proposées par le SYBERT pour les habitants de son territoire, grands bisontins compris.

TARIFS

- petit modèle (300 litres) : 30 €
- grand modèle (570 litres) : 40 €
- aérateur de compost : 15 €

Prochaines ventes de composteurs individuels (Inscription obligatoire à www.sybert.fr) :

- ⇒ 13 février 2024
- ⇒ 8 mars 2024
- ⇒ 20 mars 2024

À propos du compostage

Le compostage de proximité c'est :

- ⇒ moins de transport de déchets
- ⇒ moins de gaz à effet de serre
- ⇒ la production de compost pour entretenir la fertilité des sols
- ⇒ la réduction du poids des poubelles à déchets résiduels
- ⇒ une maîtrise des coûts de la redevance au profit de tous

Astuce

Des informations sur le compostage sont accessibles sur le site sybert.fr

À MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU



À la rentrée scolaire 2023, nous avons installé 2 composteurs de 570 litres, ainsi qu'un bac de broyat, à usage de la cantine de l'école de la Gare. Chaque jour, accompagné d'un animateur, un enfant dépose les biodéchets restant après le repas et aère le compost.

Ce travail fait suite à la participation du périscolaire à l'appel à projet de lutte contre le gaspillage alimentaire du SYBERT. Des actions de sensibilisation sont également menées au cours de l'année sur le temps scolaire et périscolaire. Elles portent déjà leurs fruits en créant une dynamique au sein de tout l'établissement.

D'autre part, nous étudions activement la mise en place de quelques composteurs collectifs au sein de notre commune. Des tests pourraient être menés en installant un bac près des jardins collectifs à disponibilité des habitants qui en feraient la demande.

Après une période de maturation, de 6 à 8 mois, le compost pourrait être récupéré et utilisé individuellement.

Vous êtes d'ores et déjà intéressés par l'utilisation de composteurs collectifs ? Afin de nous aider à évaluer le projet, contactez-nous dès maintenant par mail : lbernard@montferrand-le-chateau.fr

AFFOUAGE 2023-2024

LES BULLETINS D'INSCRIPTION POUR L'AFFOUAGE 2023/2024 SONT À REMPLIR AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE AVANT LE 23 FÉVRIER 2024.

Votre numéro de lot vous sera communiqué à l'inscription.

Les lots seront de 5 stères environ au prix de 40 € le lot.

Quelques lots de 5 stères ou moins sont disponibles pour les personnes ayant des difficultés à effectuer leur affouage. Ce bois sera à prendre aux ateliers communaux au prix de 40 euros le stère.

Merci de vous munir de votre attestation d'assurance et d'un chèque à l'ordre du Trésor Public. Aucun remboursement ne sera effectué.



UNE VOIRIE POUR TOUS : ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ELAGAGE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS



En saison estivale, arbres et arbustes poussent et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et en réduisant la visibilité des véhicules

Afin d'éviter ces difficultés, il est obligatoire de procéder à la taille des haies et plantations en bordure de domaine public, avec une hauteur limitée à 2 mètres. La responsabilité d'un

propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

À Montferrand-le-Château, chaque année, un grand nombre de haies empiètent sur le trottoir, obligeant les piétons à marcher sur la chaussée et à se confronter au risque routier.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des

travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Nous ne souhaitons pas en arriver là et nous comptons donc sur votre civisme pour le bien-être et la sécurité de tous !

Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.

Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet.



SITES NATURA 2000 : PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000 MOYENNE VALLÉE DU DOUBS

Les sites Natura 2000 ne sont pas des zones « sous cloche » où l'on ne peut plus rien faire. Il s'agit de zones de conservation où l'Homme a toute sa place. La démarche Natura 2000 souhaite favoriser les pratiques vertueuses en termes de biodiversité (prairies faiblement fertilisées, entretien du bocage,...), dont les activités humaines (agricoles, forestières, batis...) sont nécessaires pour leur maintien.

Certains projets peuvent être malgré tout soumis à évaluation des incidences, c'est-à-dire que les enjeux liés aux espèces et aux habitats sont pris en compte en amont des projets afin de limiter les éventuels impacts

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

C'est une politique européenne basée sur **deux Directives = Habitats et Oiseaux**. Ces Directives listent les espèces et habitats menacés, qui requièrent une gestion adaptée pour les maintenir dans un état de conservation favorable. Chaque État a déterminé ses propres moyens de mise en œuvre.

En France, les acteurs concernés par les sites Natura 2000 sont réunis dans les comités de pilotage, animés par une collectivité locale.

Chaque site est **unique** et a son propre **document d'objectif** (DOCOB). Celui-ci comprend un état des lieux écologique et socio-économique du territoire, les enjeux repérés et les objectifs à atteindre ainsi que les mesures possibles pour y parvenir.

Les documents de gestion adoptés sont donc le fruit d'un consensus, et font l'objet d'aides pour partie co-financées par l'Union européenne : il est ainsi proposé des contrats agricoles (**Mesures agro-environnementales et climatiques = MAEC**) ou non agricoles (pour les autres espaces) aux agriculteurs, forestiers, particuliers, collectivités, associations... : **chartre Natura 2000 et contrat Natura 2000**.

PÉRIMÈTRE ACTUEL DANS LA MOYENNE VALLÉE DU DOUBS

Le site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs a une superficie de **6310 ha** et s'étend sur 30 communes de 4 EPCI différents (principalement Grand Besançon Métropole et la Communauté de commune Doubs Baumoises et plus minoritairement les Communautés de communes Loue-Lison et Portes du Haut-Doubs).

Pour plus d'information : <https://www.eptb-saone-doubs.fr/actions/natura-2000/moyenne-vallee-doubs-25>

PROJET D'EXTENSION ET DÉMARCHE MISE EN PLACE POUR UNE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Le projet d'extension est l'un des objectifs inscrits au DOCOB du site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs validé en 2011. Cet objectif d'extension consiste à améliorer la cohérence du site. Le site actuel n'englobe qu'une partie de la Moyenne Vallée du Doubs. L'extension en amont et en aval du site ainsi que sur le premier plateau permettrait d'englober la quasi-totalité du sous-bassin versant du Doubs moyen et du Cusancin.

65 communes, dont Montferrand-le-Château, sont concernées par ce projet d'extension, certaines faisant déjà partie du périmètre actuel.

Une série de réunions début 2023 ont permis de rencontrer les communes. Puis à la demande de plusieurs acteurs, des réunions à destination du grand public (habitants, agriculteurs, propriétaires forestiers...) ont également été organisées. L'une d'elle s'est tenue à Montferrand-le-Château le 10 mai 2023 et a réuni une centaine de personnes, dont un grand nombre d'agriculteurs, principaux concernés par le projet d'extension.

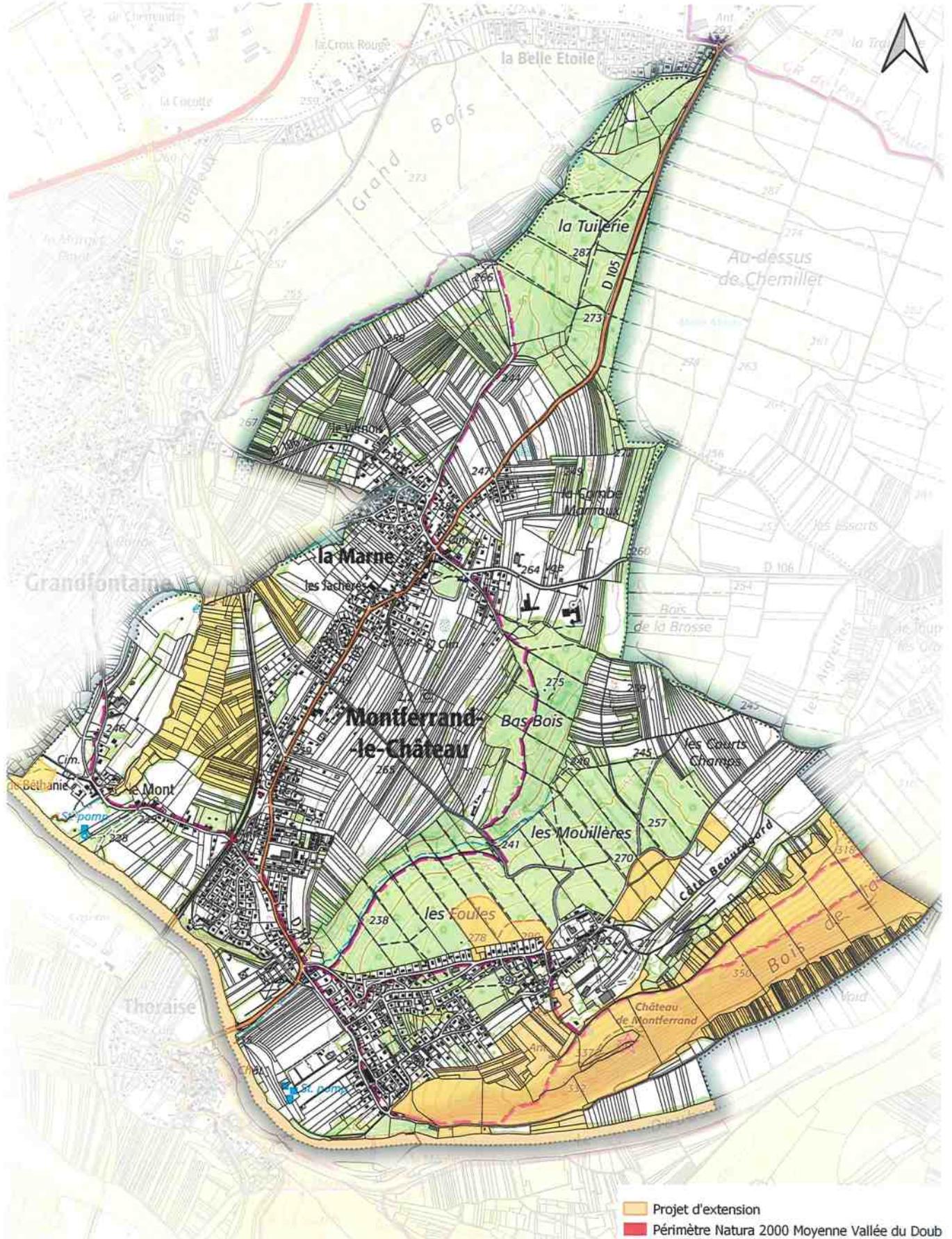
Chaque commune a ensuite été encouragée à consulter ou réunir leurs agriculteurs, pour échanger et définir ensemble leur périmètre Natura 2000.

A Montferrand-le-Château, tous les exploitants agricoles ont été consultés et ont pu donner leur avis sur le zonage et émettre des propositions. Aussi, la commune a proposé d'ajouter les 2 mares du haut du village. En effet Natura 2000 permet d'obtenir des aides à la réfection et la conservation des mares.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à la carte proposée le 6 décembre 2023 (voir photo).

Un périmètre global, compilant l'ensemble des réponses des 65 communes concernées sera finalement présenté et soumis à l'approbation du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs » le 11 mars 2024.

L'extension d'un site Natura 2000 est un processus assez long avec différentes étapes obligatoires. Le périmètre global « définitif » (sur la base de l'ensemble des avis informels des communes) doit être validé en Comité de pilotage puis soumis à une consultation publique de 4 mois avant de pouvoir être transmis au Ministère de la Transition Ecologique si la consultation est favorable. C'est lors de cette consultation publique, qu'une délibération sera demandée aux communes.



Projet d'extension
 Périmètre Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs



©IGN BDCARTO | DREAL-BFC | EPTB S&D
 QGIS 3.16 | EPTB S&D | 2023



BOUSSIÈRES GRANDFONTAINE
MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU THORAISE

Marché des 4 villages

PRODUCTEURS ET ARTISANS



1er VENDREDI du mois

17h30 - 21h

• PROGRAMME 2024 •

5 avril Thoraïse

3 mai Grandfontaine

7 juin Boussières

5 juillet Montferrand-le-Château

2 août Thoraïse

6 septembre Grandfontaine

4 octobre Boussières

6 décembre Montferrand-le-Château



Animation musicale
Buvette
Restauration

A tour de rôle dans chaque commune



LE CCAS DE MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU

LA MAIRIE DE VOTRE VILLAGE A SON PROPRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS). CELUI-CI EST ADMINISTRÉ PAR 5 ÉLUS ET 4 HABITANTS D'EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE SOCIAL QUI ONT TOUS SIGNÉ UNE CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ.

Il est indépendant du conseil municipal qui lui verse une subvention annuelle variable d'environ 20 000€.

Son premier rôle est de venir en aide aux habitants du village qui en font la demande : aide pour financer un voyage scolaire, une situation financière difficile suite à un « accident de la vie » ou tout autre demande...

En fonction de la situation de la personne, le conseil d'administration du CCAS étudie le dossier du bénéficiaire, l'accompagne (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et lui attribue une aide financière temporaire en cas de besoin.

Le CCAS verse aussi des subventions à diverses associations d'aide alimentaire telle que la Banque Alimentaire ou l'Entraide du Val St Vitois.

D'autre part, cette année, le repas de Noël du CCAS a réuni 120 montferrandais et montferrandaises âgés de plus de 65 ans. A cette occasion, la chorale des Chœur de Pierre est venue chanter pour le grand plaisir de tous. Le CCAS remercie tous les commerçants de notre village, ainsi que le comité des fêtes et d'autres anonymes pour leurs cadeaux à la traditionnelle tombola de du repas des aînés.

Le CCAS a également offert un goûter musical aux résidents des EHPAD Jean XXIII et Laurent Valzer.

198 colis ont été aussi distribués par le CCAS et l'équipe municipale au plus de 75 ans qui n'avaient pu venir au repas. Cette année, le CCAS a proposé un bon d'achat chez les commerçants de notre village. Les enfants de notre école y ont aussi joint une jolie carte confectionnée par leurs soins.

Comment contacter votre CCAS ?

Rapprocher vous du secrétariat de mairie qui transmettra votre demande rapidement :

Par mail : secretariat@montferrand.le.chateau.fr

Par téléphone : 03 81 56 52 09

Au bureau, aux horaires d'ouverture



LES LOGEMENTS COMMUNAUX ET SOCIAUX DE NOTRE VILLAGE

LA MAIRIE POSSÈDE PLUSIEURS LOGEMENTS DANS LE VILLAGE, VARIANT DU T1 AU T4, À CE JOUR TOUS OCCUPÉS :

- trois logements rue des 2 mares,
- six logements rue de Voide,
- deux logements à l'ancienne école du village,
- un logement au-dessus de la Poste,
- un logement au-dessus de la micro-crèche,
- deux logements au-dessus de la bibliothèque,
- une maison à côté de la mairie.

La commission logement du conseil municipal statue sur les logements communaux.

Habitat25 est présent rue de Rancenay avec 10 logements.

Loge.Gbm a un ensemble de 2 résidences : 8 logements rue de Grandfontaine et 20 logements derrière Carrefour Contact. Il devrait livrer le dernier programme de logement sociaux cette année, soit 20 logements du T1 au T5, rue du centre.

Si ces logements vous intéressent, nous pouvons intervenir auprès des bailleurs sociaux LogeGBM et Habitat25 lorsqu'un logement se libère sur notre commune. Nombreux montferrandais ont déjà pu bénéficier de notre intervention.

LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR CANDIDATER À TOUS CES LOGEMENTS EST LA SUIVANTE :

1. Télécharger une demande de logement à l'url suivant : https://www.demandelogementbourgognefranche-comte.fr/imhowebGP21/pages/25/pdf/cerfa_Demande_de_logement_papier.pdf
2. Imprimer le CERFA, le remplir, et le transmettre à l'un des 2 bailleurs nommés.
3. Transmettre à la mairie par mail ou par voie postale, l'attestation complète d'enregistrement que vous allez recevoir ensuite.
4. Un élu vous contactera ensuite pour vous donner les possibilités du moment.



Phoxay **SENGSOURIYA**
06 27 94 97 07

info@ms-energies.fr



RESTAURANT

TERRASSE OMBRAGÉE
FLEURIE & CALME
MENU DU JOUR LE MIDI
CARTE & SUGGESTIONS SUR ADOISE

2 rue de Besançon
25320 MONTFERRAND LE CHATEAU

☎ 03.81.56.54.07 | Suivez-nous sur
FACEBOOK 

Frédéric LACAILLE

Artisan Plaquiste / Peintre

- pose de plaques de plâtre
- peinture / décoration / revêtements sols
murs / ravalement / isolation int.

6 E rue de Grandfontaine
25320 MONTFERRAND-LE-CHATEAU

03 81 56 62 96 / 06 86 99 23 31



**MARIE
TOILETTAGE (ei)**
PETITS ET MOYENS CHIENS

OUVERTURE PROCHAINE

28 ans d'expérience
au service de vos toutous.

2 rue de la gare
25410 Saint-vit

☎ **0666363823**

NOTRE PROJET D'HABITAT INCLUSIF ENCOURAGÉ ET RÉCOMPENSÉ !

NOTRE COMMUNE A REÇU LE PRIX COUP DE CŒUR DES LAURIERS DES COLLECTIVITÉS 2023 QUI RÉCOMPENSENT CHAQUE ANNÉE LES INITIATIVES PRISES UN PEU PARTOUT DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Notre commune a reçu le prix Coup de Cœur des Lauriers des collectivités 2023 qui récompense chaque année les initiatives prises un peu partout dans le département du Doubs. Organisés par L'Est Républicain en partenariat avec l'association des maires du Doubs, l'association des maires ruraux du département, le cabinet d'ingénierie BEJ, la fédération régionale des travaux publics, le fédérateur d'entreprises CRR1 2000, Veolia et le Crédit Agricole, la soirée s'est déroulée le mercredi 18 octobre au centre d'affaires et de rencontres de Baume-les-Dames.

A cette occasion, un reportage a été consacré à notre projet. Vous pouvez le retrouver sur le site de L'Est Républicain :

<https://www.estrepublicain.fr/politique/2023/10/18/decouvrez-avec-nous-les-laureats-des-cinquiemes-lauriers-des-collectivites-du-doubs>



© site internet Est républicain

Accès Personnes à mobilité réduite (PMR) de la salle des fêtes

Afin de rendre accessible la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite, une plateforme élévatrice a été installée à la fin de l'année, ainsi qu'un interphone en bas de l'escalier de la mairie.

Nous étudions aujourd'hui l'installation d'un sanitaire adapté.



Ouvert
du lundi au vendredi
de 9h à 19h non stop
et le samedi
de 9h à 14h
fermé le mardi

8, rue du centre
(direction carrefour contact)
25320
Montferrand-le-Château

Tél. 09 81 98 41 17

Célia
Espace
Beauté

TISSERAND
RESTAURATION
Cuisine de tradition...

Restauration scolaire et d'entreprises
Personnes à domicile
Traiteur / Evénements privés

3 rue du bochet 25320 Montferrand le chateau
03.81.56.52.63 / tisserandch@orange.fr

MAIRIE ET MULTI-ACCUEIL

LE PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET EN MAIRIE EST SUR LE POINT D'ENTRER EN PHASE FINALE, EN VUE DU DÉPÔT PROCHAIN DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

Dans ce projet, nous sommes accompagnés par Grand Besançon Métropole au travers la mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage que nous leur avons confiée. Une phase d'offre a été ouverte afin de recueillir les projets des différents cabinet candidats. Le conseil municipal s'est ensuite positionné sur la candidature de l'atelier d'architecture MGA, représenté par M. Machurey.

Il a été décidé d'exploiter pleinement le potentiel de ce bâtiment, tout d'abord en termes d'espace, avec 230 m² dédiés à l'accueil des jeunes enfants afin de doubler la capacité actuelle de la micro-crèche « La Souris Verte » issu du projet initial centre Bourg, et 400 m² destinés à la mairie, comprenant une grande salle pour accueillir les moments forts de la vie de la commune tels que les conseils municipaux et les cérémonies, le tout aux normes d'accès PMR.

De plus, ce bâtiment bénéficie d'une excellente orientation au sud, permettant d'étudier la mise en œuvre d'un projet de bâtiment en passif-rénovation. Cette exposition optimale, associée à une isolation thermique de qualité et à l'utilisation de matériaux adaptés, permettra à ce bâtiment de concilier confort pour les utilisateurs et faibles coûts énergétiques tout en s'inscrivant dans le décret tertiaire.

L'aménagement extérieur prévoit des espaces arborés afin d'apporter de l'ombre au bâtiment pendant l'été, dans le but de maximiser le confort thermique. Ce projet sera présenté plus en détail dès qu'il sera finalisé, notamment lors de la prochaine réunion publique.



Croquis de la candidature de l'atelier MGA

TRAVAUX VOIRIE, EAU ET ASSAINISSEMENT 2024



TRAVAUX VOIRIE	
RUE DES BRILLET	Reprise de la déformation, rabotage et enrobé (zone avant entrée du village)
RUE DE LA CHAPELLE LOTISSEMENT DES FOULES	Reprise de la fouille affaissée, repose des bordures, rabotage et enrobé dans la patte d'oie
RUE DU PONT DES MARGOTS	Purge, rabotage et enrobé du croisement de la RD jusqu'à la dernière maison
RUE POINSARD	Bicouche
RUE DE VOIDE	Bicouche
TRAVAUX EAU - ASSAINISSEMENT	
RUE DE BESANÇON	Réfection et déplacement conduite d'eau (le long du futur lotissement)
RUE DU PRÉ AU LOUP	Réfection et déplacement conduite d'eau (le long du futur lotissement)
LOTISSEMENT DES JACHÈRES	Remplacement des réseaux eau potable, eau assainissement, eau pluviale

DU NOUVEAU pour la collecte de vos déchets en 2024

ACTUALITÉS 2024



Dans les 67 communes péri-urbaines, les bacs gris et jaunes, c'est toutes les 2 semaines, en alternance.



Les jours de collecte changent.



La loi sur la gestion des biodéchets s'applique.



De nouvelles stations de tri sont déployées à Planoise.

Continuons
les bons
gestes
de tri !



Onze années de **redevance incitative** ont permis une **baisse de plus d'un tiers de la production de nos ordures ménagères résiduelles (-39%)**. Ces résultats, obtenus par l'effort de tous, nous permettent d'adapter le service de collecte aux comportements constatés : désormais une grande partie des usagers ne présentent plus leurs bacs gris toutes les semaines.

C'est pourquoi à partir du 29 janvier 2024, les fréquences de collecte s'harmonisent sur les communes péri-urbaines de Grand Besançon Métropole. La **collecte des déchets résiduels** y sera désormais **assurée toutes les deux semaines** en alternance avec la collecte des emballages recyclables. L'expérience des communes du territoire pour lesquelles ces fréquences de collecte sont déjà appliquées depuis 2019 nous conforte dans l'adoption par tous de ce nouveau rythme.

Janvier 2024, c'est aussi la date d'application de la loi sur les **biodéchets**. Il s'agit pour notre collectivité de proposer à ses habitants une solution pour écarter les déchets de cuisine des ordures ménagères, et ainsi poursuivre les efforts engagés sur les performances de tri. La communauté urbaine incite chaque habitant à **composter ses biodéchets**. Un partenariat efficace avec le SYBERT permet d'accompagner chacun vers les modalités de compostage liées à son mode de vie (individuel, collectif, urbain, péri-urbain...). Une petite partie du centre-ville, secteur incompatible avec le compostage, se verra cependant proposer une collecte de biodéchets mobile en mode doux.

Le tri des **déchets recyclables**, c'est aussi la poursuite de **l'installation de nouvelles stations de tri dans le quartier de Planoise**, en lieu et place des bacs à déchets recyclables. Engagée en 2021, la mise en place de ces points d'apport volontaire se poursuit. Tri plus qualitatif et espace de vie préservé constituent le fil rouge de ce déploiement à l'échelle du quartier.

Toutes ces améliorations soutiennent les **objectifs de réduction globale des déchets et de meilleure valorisation des déchets recyclables**. Toutefois, les erreurs de tri restent trop nombreuses et représentent un coût important pour nous tous ! Alors soyons vigilants sur la qualité de notre tri et appliquons strictement les consignes : **les recyclables bien en vrac et pas en sac, bien séparés et pas imbriqués ; favorisons le compostage**.

Le service de collecte s'adapte aux habitudes de chacun...



À partir du 29 janvier 2024,
la collecte des ordures ménagères résiduelles
toutes les 2 semaines s'étendra à 20 nouvelles
communes de la communauté urbaine.

- Centre-ville :**
collecte 2 fois par semaine
- Besançon hors centre :**
collecte 1 fois par semaine
- Communes**
collectées toutes les 2 semaines depuis 2019
- 20 nouvelles communes**
passent à la collecte toutes les 2 semaines dès le 29 janvier 2024



Dans les 20 nouvelles communes, les usagers ne présentent leur bac gris qu'une fois toutes les 2 semaines.



ASTUCE
Adaptez le volume des bacs à vos besoins.

Pour les résidents des 67 communes de la zone péri-urbaine du territoire, les collectes des bacs gris (ordures ménagères résiduelles) et des bacs jaunes (emballages recyclables), c'est toutes les 2 semaines le même jour en alternance (suivre le calendrier de collecte).



UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL MOINDRE !

La diminution des fréquences de collecte pour tous, c'est moins de déplacements de camions : moins de kilomètres, moins de carburant, moins de gaz à effet de serre (CO2).

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Grand Besançon Métropole (GBM) élabore actuellement son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, qui définira notamment les zones à protéger, les secteurs de construction et les règles d'urbanisme des 15 prochaines années pour les 68 communes du territoire.

Compétente de plein droit en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 27 mars 2017, la Communauté urbaine GBM entend engager la conception d'un projet de développement à l'échelle de son territoire.

Ce document unique, qui va apporter de la cohérence et de l'homogénéisation va s'élaborer sous la responsabilité de Grand Besançon Métropole, maître d'ouvrage, et en pleine collaboration avec les 68 communes qui le composent, afin de préserver et révéler les spécificités locales. Le PLUi permettra, en effet, d'harmoniser les pratiques en matière de planification sur les 68 communes : actuellement, les documents d'urbanisme communaux en vigueur sont hétérogènes dans leur nature, leur contenu et leur ancienneté.

Ce PLUi doit répondre à plusieurs grands enjeux :

- ⇒ **Lutter contre l'étalement urbain** afin de protéger les espaces naturels, gérer les ressources et améliorer le cadre de vie
- ⇒ Proposer une **offre variée de logements** pour permettre à chaque grand bisonnin de se loger selon ses besoins et ses moyens
- ⇒ Accompagner le **développement économique** en permettant aux entreprises de s'implanter et se développer dans des **zones d'activité attractives modernisées et plus vertes** et aux commerces de continuer de dynamiser les centres bourgs
- ⇒ **Développer les mobilités** et notamment les déplacements en bus, à pied et à vélo pour réduire l'impact environnemental de nos déplacements
- ⇒ Permettre le **développement des énergies renouvelables** et accompagner les modes de vie de consommation moins énergivore

En 2023, les étapes **de localisation des secteurs constructibles et non constructibles et de définition des règles pour bâtir ont commencé.**

En 2024 est prévu l'arrêt du projet et suivi d'une enquête public.

CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE AU PLUI EN COURS

Une **concertation publique préalable** à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est organisée dès le lundi 25 mars 2019 afin de permettre à la population de déposer ses observations et propositions.



Celles-ci ne donneront pas lieu à des réponses individualisées, mais seront intégrées aux réflexions qui guideront l'ensemble de la procédure d'élaboration.

Cette concertation se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet, jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et qui tirera le bilan de la concertation.

Le dossier de concertation préalable sur support papier, ainsi que le registre de concertation, sont tenus à la disposition du public :

- ⇒ Dans les Mairies des 68 communes du Grand Besançon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- ⇒ A la Mairie de Besançon – Mission PLUi – 3^e étage – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- ⇒ Au siège de Grand Besançon Métropole – 4 rue Plançon – 25000 Besançon.

Un registre de concertation dématérialisé, disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, permet également de recueillir vos remarques et observations :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5111>

Des observations et propositions peuvent être déposées en ligne pendant toute la durée de la concertation préalable à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

concertation-publique-1171@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres de concertation préalable.

Toute information relative au dossier concertation peut être demandée à un membre de la Mission PLUi, Direction Urbanisme Projets et Planification, Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 85 64 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de la concertation préalable, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui tirera le bilan de ladite concertation préalable et arrêtera le projet qui sera ensuite soumis à examen conjoint, puis à enquête publique.

Retrouvez toutes les infos et actualités du
PLUI sur le site : [https://
plui.grandbesancon.fr](https://plui.grandbesancon.fr)



LOTO ANNUEL DU COMITÉ DES FÊTES

LE SAMEDI 16 MARS 2024

SALLE DES FÊTES DE MONTFERRAND LE CHATEAU
19 h ouverture des portes
20 h précises début des jeux

Pour de prochaines informations consulter le site de la mairie www.montferrand-le-chateau.fr et les pages Facebook du comité des fêtes et de la mairie



EXPOSITION PEINTURE

LE COMITÉ DES FÊTES ET LA MAIRIE DE MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU ORGANISENT UNE EXPOSITION DE PEINTURE.

Cette manifestation aura lieu
Les 20 et 21 avril 2024
Salle des fêtes
de Montferrand-le-Château

Cette exposition regroupera 15 peintres régionaux et locaux, reconnus qui exposeront des œuvres dans différentes techniques, huile, acrylique, aquarelle, pastel...

Nous vous attendons nombreux pour venir les découvrir.

MONTFERRAND-LE CHATEAU
EXPOSITION
PEINTURE **Entrée Gratuite**

Salle des Fêtes de Montferrand le Château

SAMEDI 20 Avril de 14h à 18 h
DIMANCHE 21 Avril 10 h à 18 h

Organisée par le comité des fêtes en partenariat avec la municipalité

Facebook : Comité des Fêtes de Montferrand-le-Château ou Mairie de Montferrand-le-Château
Document créé et imprimé par des soins
Ne pas jeter sur la voie publique

SAFTI

Florent MATHIEU
Conseiller indépendant en immobilier

06 85 34 94 05
florent.mathieu@safti.fr

Agent commercial agissant pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N° 898 921 002 - RSAC de BESANCON

www.safti.fr

JCRACING

VÉHICULES
NEUFS
&
OCCASIONS

09 54 02 55 01
06 77 57 45 60

1, Imp des Chormottes Z.A. - 25410 Velesmes-Essarts
www.jcracing.fr Mail : jcracing@laposte.net

VIDE-GRENIER DU COMITÉ DES FÊTES

MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU, À PROXIMITÉ DU STADE
DIMANCHE 16 JUIN 2024, DE 8H À 17H

Les inscriptions seront reçues dès maintenant et jusqu'au **26 mai** ou dès qu'il n'y aura plus de place disponible.

Module de 3m : Prix 8 € avec un maximum de 2 modules par personne (soit 6m max/ personne).

Le Comité des Fêtes ne garantit pas une place conforme au souhait de chacun. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Pour les demandes d'emplacements côte à côte, les bulletins devront être envoyés obligatoirement dans la même enveloppe.

Rappel de la réglementation (Arrêté préfectoral n° 3116 du 11/07/96 et article R321-9 du Code pénal « Un particulier ne peut participer qu'à deux manifestations par an »).

Le bulletin de réservation doit être **obligatoirement accompagné d'une copie recto/verso de pièce d'identité, de la liste des objets** à vendre ou à échanger, du **règlement signé**.

Il doit être adressé à : Comité des Fêtes 45 rue de Besançon 25320 Montferrand-le-Château

Ou déposé dans la boîte à lettres du Comité des Fêtes (entrée Mairie)

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

Des renseignements peuvent être fournis au **06.46.85. 59.14** ou à l'adresse **comitedf25320@sfr.fr**

Nous demandons à tous les participants, pour des raisons de sécurité de ne pas encombrer la voie publique afin de laisser libre accès aux secours éventuels, aucun véhicule ne sera toléré sur les stands ou dans l'enceinte de la manifestation, de 8h à 17 h. Un parking exposant sera à votre disposition.

Les stands doivent être rendus propres et non encombrés. Chaque exposant doit emporter tous ses déchets, sinon l'enlèvement sera facturé par la mairie, aux occupants des emplacements concernés.

L'organisateur rappelle que chaque exposant sera responsable, vis à vis du public et des autorités, de l'origine et de la désignation des marchandises présentées sur son stand et sera tenu d'observer l'ensemble des lois sur le commerce de l'occasion.

LES EXPOSANTS SERONT ACCUEILLIS À PARTIR DE 6 HEURES

BUVETTE ET RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE

**Bulletin d'inscription à retirer par mail à l'association
ou sur le site Internet de la mairie**



AUTO BILAN
BOUSSIÈRES

DEKRA

Route de Vorges

03 81 56 62 29



Bruno Simon
06 18 01 83 53
eurl:ssb@gmail.com

SIMON BOIS
STRUCTURE

Menuiserie - Charpente - Couverture - Zinguerie
- Terrasses - Bardages - Carports - Auvents -
Gardes-Corps - Bois - PVC - Aluminium

6 b rue du pré aux loups - 25320 Montferrand-le-Château

VIDE-CHAMBRE ENFANT & BOURSE À LA PUÉRICULTURE DE L'APE



À LA SALLE DES FÊTES DE MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU
SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 MARS 2024 DE 8H30 À 13H

Pré-inscription **obligatoire** par mail (nom, prénom, jour de présence) à l'adresse suivante :
ape.montferrand_thoraïse@yahoo.com

Tarifs : 1 jour : 6 € ; 2 jours : 10 € - 1 table maximum par inscription - Tables fournies

Rappel de la réglementation : Arrêté préfectoral n°3116 du 11/07/1996 et art. 321.9 du code pénal : « un particulier ne peut participer qu'à deux manifestations par an. » Le règlement de vente et déballage est applicable pour cette journée.

Dossier d'inscription **COMPLET** à déposer soit :

- dans la boîte aux lettres de l'APE (à côté de la mairie)
- par mail : ape.montferrand_thoraïse@yahoo.com

- À envoyer au 45, rue de Besançon 25320 Montferrand le Château :
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité
- Bulletin d'inscription rempli et signé
- Règlement de l'inscription par chèque à l'ordre de l'APE de Montferrand le château Thoraïse ou par virement bancaire

RIB APE : IBAN : FR76 1250 6201 0456 5241 2740 281 BIC : AGRIFRPP825 (nom et prénom à indiquer lors du virement)

Ouverture des portes dès 7h30 pour les vendeurs, installation du matériel jusqu'à 8h15.

Merci aux participants de rendre les emplacements propres dès la fin de la vente.

Les normes sanitaires appliquées seront celles en vigueur lors de la manifestation.

**Le bulletin d'inscription à compléter sera envoyé
au moment de la pré-inscription par mail.**



Thomas KAVAN
Electricité générale
9 rue Paul Dubourg
25720 BEURE
ATK
☎ 06.17.68.44.95
✉ ATK.25720@gmail.com



CALLAHAN
PUB & BRASSERIE
Éveillez vos papilles !
21 RUE JOACHIM DU BELLAY, BESANCON

VIANDES FRANÇAISES
CUISINE 100% MAISON
CIRCUITS COURTS
PASSION

Nommé
Maître Restaurateur

03 81 88 12 39
www.restaurant-callahan.fr



BOURSE
AUX JOUETS,
VÊTEMENTS **ET**
PUERICULTURE

SAMEDI 2 & DIMANCHE 3 MARS

De 8H30 à 13H00

**SALLE DES FÊTES
MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU**

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
Montferrand le Château - Thoraise

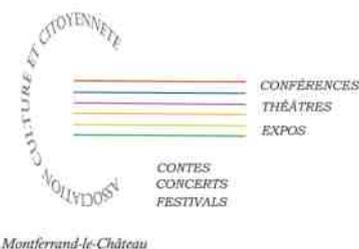
RENSEIGNEMENTS :

ape.montferrand_thoraise@yahoo.com

Ou 06.99.38.69.24

CULTURE ET CITOYENNETÉ : WEEK-END AMÉRIQUE DU SUD

10/11 FÉVRIER 2024, ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE



UN TOUR EN AMÉRIQUE DU SUD

ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE MONTFERRAND
LE CHATEAU



Du 9 au 11 février 2024
Exposition du peintre vénézuélien
ITO
Vernissage le vendredi 9 à 18h 30

Concerts

Samedi 10 février à partir de 19h30

ASA BRANCA

Chansons brésiliennes

QUETZAL musique des Andes

Entrée : adultes 10€, moins de 12 ans gratuit.



Vente de boissons et spécialités péruviennes

Manifestation organisée par

L'association Culture et Citoyenneté



EXPOSITION DE ITO, PEINTRE VÉNÉZUÉLIEN

Samedi 10 à partir de 19h30 : concert avec André et Brigitte, Bossa Nova et Quetzal, musique des Andes.

Entrée : 10 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

Dégustations de spécialités péruviennes.

Contact : 06 70 88 27 22 /

culturecitoyennete.mlc@gmail.com

ÉLAN SOLIDARITÉ : SOIRÉE IRAKIENNE AVEC REPAS ET DANSES



SAMEDI 24 FÉVRIER 2024 SALLE DES FÊTES, À PARTIR DE 19H30

Tarif : 20€.

Contact : 06 70 88 27 22 / elansolidaritemlc@yahoo.com

Gaël à votre domicile

PETERSEN Gaël
Accompagnement à domicile

3 rue du Pont des Margots
25320 Montferrand le Château
06 21 15 21 16
gaelavotredomicile@gmail.com
SIRET : 905173605 00015

services à la personne

RM Peinture

NEUF & RENOVATION

Peinture intérieur, papier-peint, produit déco, revêtements de sol

06 31 02 51 14 rmpeinture25@gmail.com

ASSOCIATION « SYMBIOSE DE ROSES »



Delphine, Cécile et Valentine font leur grand retour, motivées plus que jamais.

En effet, pour celles et ceux qui ne les connaissent pas encore, elles ont participé au mois d'octobre 2022 au Trek Rose Trip : un trek d'orientation de 4 jours, éco-responsable, 100 % féminin et solidaire au cœur du désert marocain en faveur de deux associations Ruban Rose et Enfants du Désert.

Désireuses de s'investir de nouveau pour des causes qui leur tiennent à cœur et étant en quête perpétuelle de défis, elles s'envoleront pour le Sénégal du 20 au 28 avril 2024, plus précisément vers Simal, à 200 kilomètres au sud de Dakar pour participer à la Sénagazelle.

Il s'agit d'une course de solidarité scolaire, exclusivement féminine.

Pour financer ce projet, Delphine, Cécile et Valentine collectent des fonds (sponsors, partenaires, donateurs...) et du matériel scolaire et elles organisent différents événements.

DÉROULEMENT DE LA SÉNÉGAZELLE :

⇒ 5 étapes (1 par jour) de course à pied d'environ 10 kilomètres en moyenne sur des

pistes à travers la savane, la brousse ou encore le long des rivages du fleuve Saloum.

⇒ Lieu d'arrivée de chaque étape situé dans une école (1 différente chaque jour) à Simal et sur l'île de

Mar Lodj vers laquelle les actions humanitaires seront organisées.

⇒ Hébergement dans des cases et en bivouac et traversée en pirogue pour se rendre sur l'île.

⇒ Engagement de chaque participante d'apporter au minimum 23 kgs (soit 69 kgs au total) de

fournitures scolaires qu'elle distribuera elle-même aux élèves qu'elle rencontrera.

En parallèle, Delphine, Cécile et Valentine ont également fait le choix d'aider l'association "Kanchenjunga" de Sangé SHERPA, ultra-traileur de For'Trail Besançon par l'apport d'un soutien financier/matériel pour l'école de son village natal qu'il a construit en 2020.

BUDGET PRÉVISIONNEL À RASSEMBLER :

Environ 7000 euros.

Nicolas BRILLANT, habitant de Montferrand le Château et professeur de technologie au collège Jean Jaures (Saint Vit) s'est proposé de les aider à collecter les fournitures scolaires. Ainsi, les collégiens d'une classe de 4eme vont travailler sur la notion de gestion de projet. Elles les remercient pour leur implication et leur aide précieuse.

VOICI QUELQUES-UNES DE LEURS ACTIONS :

Atelier danse orientale duo parent-enfant

Date à noter : samedi 16 mars 2024

Lieu : Kursaal à Besançon - Foyer de la Danse

Nous vous proposons deux ateliers de danse orientale en duo parent - enfant (mixte à partir de 6 ans) peu importe la maman, la sœur, la copine, la voisine, la fille, la petite fille, la tata, la nièce, la grand-mère... animés par Sorahia Danseuse Orientale qui nous reverse la totalité des bénéfices.

L'objectif : on partage, on s'amuse et on danse.

Tarifs :

25 € par duo de 13 h 30 à 15 h ou de 15 h 30 à 17 h

45 € par duo pour les 2 ateliers

+ collation offerte

Voici le lien pour s'inscrire :

<https://www.helloasso.com/.../evene.../atelier-parent-enfant>

Tombola Solidaire avec de nombreux lots (ordinateur portable, massages, coaching sportif, bons d'achat, flottaison, cours de danse, cours de pilates, box brunch, soin du visage, panier garni, formations premiers secours...)

Tombola avec vente des tickets à partir de mi-janvier. Tirage au sort début mars.

Si vous souhaitez acheter des tickets, il vous suffit d'envoyer un mail à symbiosederoses@gmail.com ou un message au 06 80 32 81 23

Pour suivre leur aventure et leurs actions :

<https://www.facebook.com/Symbiosederoses>





LA 7^{ÈME} ÉDITION EN PRÉPARATION...

En ce début d'année, bien que la météo ne soit pas très favorable, l'équipe vélo-passion s'est déjà remise au travail.

C'est en commençant par repérer les chemins alentours que nous construisons les nouveaux tracés. Les sorties dominicales sont également dédiées à la recherche et à l'élaboration de ces tracés.

Comme les éditions précédentes, plusieurs nouveaux parcours pédestres et VTT vous seront proposés, toujours au départ de la scierie Corne à Thoraise.

L'objectif reste le même, vous faire passer une journée exceptionnelle !

Si vous souhaitez participer à la 7eme THORMONTBOU, reprenez la date du 1er septembre 2024.

Les inscriptions se feront uniquement en ligne à partir de la mi-juin. (<https://www.lathormontbou.fr>)



L'équipe vélo passion vous dit à bientôt et vous souhaite une excellente année 2024.

SPORTS ET LOISIRS

QUELQUES PLACES DISPONIBLES



Depuis la reprise en septembre, la plupart des sections de S & L affichent un nombre d'adhérents satisfaisant ; néanmoins certaines peuvent s'enrichir de quelques membres et principalement :

- à l'**Aïkibudo** ; pour cet art martial de self défense , des séances d'essais sont encore possibles le mercredi dès 19h30 ; s'inscrire auprès de Mathieu Loiseau 06 85 58 44 27

- au **Tennis de Table**, à la section « loisirs », pour les créneaux des mardis et/ou vendredis de 10h à 11h. Le matériel est fourni.
Renseignements P.Chabod 06 88 34 73 30 ou F.Racine 06 80 78 17 69.

- aux **Plaisirs de la laine** : séances les mardis de 13h30 à 16h30.
Renseignements E. Corbet 03 81 56 58 98

Concernant les autres activités (gym-asso, pilate, stretching..., yoga, randonnées, tennis, vivre ses loisirs, jeux de société)

des places pouvant se libérer en cours d'exercice, vous pouvez appeler les responsables des sections ou le Prési-dent de Sports & Loisirs Mr Jacques Lefort, tel 03 81 52 34 64

Rappel : toutes les activités de Sports et Loisirs et les coordonnées des responsables sont consultables sur le site www.montferrand-le-chateau.fr, rubrique CULTURE ET LOISIRS.



L'adhésion à S.et L. est fixée à 10 € par an ; chaque section fixe ensuite ses tarifs pour faire face à ses frais

m à j 4 sept 2023

SECTIONS	RESPONSABLES	PUBLIC	JOUR	HORAIRES	LIEU	TARIFS section	Date reprise
GYMNASTIQUE	Jocelyne CABURET 06 85 31 79 03	Adultes	Mardi	9h -10h	sous-sol		12sept
STRETCHING	ou Martine DROMARD		Mardi	10h 15 -11h 15	ancienne	80€ /an	
YOGA	ou martine.dromard@wanadoo.fr		Vendredi	9h -10 h	maternelle		15 sept
			Lundi	18h-19h/19h-20h			11 sept
PILATES			Vendredi	10h -11h			15 sept
STRETCHING	Aurore BOTTARLINI		Vendredi	11h -12h		80€ /an	
PILATES	06 31 27 79 53		samedi	9h-10h 11h-12h	sous-sol		16 sept
Remise en forme			Samedi	10h -11h	ancienne maternelle		
Gymnastique	Roland Demesmay	Adultes	Lundi	9h15 -11h15	Sous-sol anc.	gratuit	4 sept
Assouplissement	roland.demesmay@wanadoo.fr				maternelle		
Aïkibudo	Mathieu LOISEAU 06 85 58 44 27	Ados > 14ans Adultes	Mercredi	19h30-21h30	Sous-sol anc. maternelle	licence 110 €	13-sept.
Activités Pour	Suzanne GAUCHET 03 81 56 62 78	Adultes/Ados	Mercredi , ou	départ	en nature	15 €/an	sept
Tous A.P.T.	ou André BROTONS 03 81 56 54 98		jeudi ou samedi	8h30 ou 13h30			
TENNIS	Denis LABUSET 07 87 08 99 01	7 à 77 ans	Permanent		court de tennis (stade)	10 €/an	toute l'année
TENNIS de TABLE	Françoise RACINE 06 80 78 17 69 ou Patrick CHABOD 06 88 34 73 30	loisirs/tous	Mardi	10h-11h	Sous-sol	gratuit	8 sept
VIVRE ses LOISIRS	Hélène KLOPOCKI 09 53 76 79 58	Adultes	Vendredi	10h-11h	Mairie		
			Vendredi	14h-17h	salle des Associations	15 € / an	sept
La Belle Epoque	Patrick CHABOD 03 81 56 62 86	Adultes	Lundi	14h-17h	salle des Associations	5 € / an	16 oct
Les Plaisirs de la Laine	Evelyne CORBET 03 81 56 58 98	Adultes Tout niveau	Mardi	13h30-16h30	salle des Associations	gratuit	sept

Beure, Busy, Fontain (sauf secteur Chapelle des Buis), **La Vèze, Larnod,**
Montferrand-le-Château (sauf secteur Belle-Étoile, y compris commune de Grandfontaine - lotissement les Pépinières),
Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Thoraise, Velesmes-Essarts

VOTRE JOUR DE COLLECTE :
Vendredi

DÉCHETS RÉSIDUELS
 SEMAINE
impaire

DÉCHETS RECYCLABLES
 SEMAINE
paire

→ Après un jour **férié**
 la collecte se décale au lendemain

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S
2	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L
4	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M
5	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M
6	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S
9	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D
10	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L
11	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M
12	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M
13	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S
16	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L
18	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M
19	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J
21	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S
23	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L
25	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M
26	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J
28	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S
30	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D
31	31 M	31 D	31 D	31 V	

Les jours de collecte restent inchangés sur votre commune **jusqu'au 28/01/2024**

Calendrier de collecte 2024

UNE COLLECTE DANS DE BONNES CONDITIONS :

- Je sors mon bac uniquement la veille au soir ou avant 4h30 (poignée côté rue, couvercle fermé)
- Je rentre mon bac impérativement après la collecte

Tri2ns collectif!
 RÉDUIRE, TRIER, VALORISER NOS DÉCHETS

Une question, un doute ?

03 81 41 55 35

gestion-déchets@grandbesancon.fr

Direction Gestion des déchets

Accueil du public du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
 94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon

CONSEILS MUNICIPAUX : RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS



Les comptes rendus des séances du Conseil municipal sont disponibles en version papier sur demande au secrétariat de mairie ou sur le site Internet de la commune : www.montferrand-le-chateau.fr

Séance du Conseil municipal du 6 avril 2023

Vote compte de gestion 2022 lotissement, n° 09/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Vote compte administratif 2022 lotissement, n° 10/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 14 voix « pour »

Affectation résultat budget lotissement, n° 11/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Vote budget primitif 2023 lotissement, n° 12/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Vote compte de gestion 2022 commune, n° 13/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Vote compte administratif 2022 commune, n° 14/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 14 voix « pour »

Affectation résultats commune, n° 15/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Vote des taux de fiscalité 2023, n° 16/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Vote budget primitif 2023 commune, n° 17/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Emprunts lotissement 700 000 € et 800 000 €, n° 18/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Amortissement attribution de compensation, n° 19/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 16 voix « pour »

Ratios avancement grade personnel communal, n° 20/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Poste rédacteur territorial 2ème classe Cadre B, n° 21/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Poste adjoint technique principal de 1ère classe Cadre C, n° 22/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Réhabilitation ancienne école maternelle, choix maîtrise d'œuvre, phase candidature, n° 23/23
Vote : 1 voix « contre » ; 2 abstentions ; 13 voix « pour »

Convention de financement des équipements publics avec G.B.M., n° 24/23
Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

O.N.F. travaux forestiers 2023, n° 25/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Eglise Grandfontaine Travaux garde-corps, n° 26/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Convention L'Arche de Ploum, n° 27/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Séance du Conseil municipal du 22 juin 2023

G.B.M. projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H) pour la période 2024-2029, n° 28/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

G.B.M. avenant à la convention entre la commune et le service instructeur Autorisations du Droit des Sols, n° 29/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Renouvellement Projet Educatif du Territoire 2023-2026, n° 30/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires, rentrée 2023-2024, n° 31/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

Adoption de la durée des amortissements en M57, n° 32/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

Lotissement, choix mission M.O. phase travaux, n° 33/23
Vote : 2 voix « contre » ; 0 abstention ; 14 voix « pour »

DETR, demande de subvention pour matériel informatique secrétariat de mairie, n° 34/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

Habitat inclusif, choix A.M.O, n° 35/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 13 voix « pour »

Subventions associations année 2023, n° 36/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 13 voix « pour »

Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le C.D.G, n° 37/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

Règlement intérieur, modification chapitre VI, n° 38/23
Vote : 2 voix « contre » ; 0 abstention ; 14 voix « pour »

Délégation du maire, signature convention, n° 39/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 14 voix « pour »

Frais de scolarité 2021-2022 - Thoraise, n° 40/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

Tarif publicité bulletin municipal, n° 41/23
Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Travaux au columbarium du cimetière de Grandfontaine, n° 42/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

Séance du Conseil municipal du 20 juillet 2023

Création mairie et multi-accueil, choix maîtrise d'œuvre, n° 43/23
Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 13 voix « pour »

Décision modificative n° 1 budget communal, n° 44/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 18 voix « pour »

Séance du Conseil municipal du 21 septembre 2023

Fonds de concours opération rue de la Chapelle avec GBM, n° 45/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Habitat inclusif, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, demande de subvention auprès du Département, n° 46/23
Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), n° 47/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Retrait délibération n° 39/23 : délégation du maire signature convention, n° 48/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FSL et FAAD), n° 49/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Convention SYBERT, n° 50/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 16 voix « pour »

Convention avec le Centre de Formation Châteaufarine CFAA-CFPPA, n° 51/23
Vote : 0 voix « contre » ; 2 abstentions ; 15 voix « pour »

Frais périscolaires et extrascolaires 2022, n° 52/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023

Renforcement et accompagnement services finances et RH, n° 53/23
Vote : 2 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Mandatement d'un conseiller pour représenter la commune au Tribunal administratif, n° 54/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 13 voix « pour »

Choix de parcelles pour dation en paiement pour M. Gaillot, n° 55/23
Vote : 2 voix « contre » ; 0 abstention ; 13 voix « pour »

Achat de terrain, parcelles boisées des conjoints Mourey, n° 56/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Location de parcelle pour une antenne Orange, n° 57/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 16 voix « pour »

Affouage sur pied - Campagne 2023-2024, n° 58/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Attribution de subventions pour les associations, n° 59/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Composition de la commission de contrôle des listes électorales, n° 60/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Convention d'objectifs et de financement de la CAF, n° 61/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Nombre de logements sociaux dans le futur lotissement « Les Grandes Pièces », n° 62/23
Vote : 13 voix « contre » ; 2 abstentions ; 0 voix « pour »

Séance du Conseil municipal du 6 décembre 2023

Adhésion aux missions complémentaires du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs – CDG 25, n° 63/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Tarif des ventes de bois, n° 64/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024, n° 65/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Adoption des Rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2022, n° 66/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Délibération modification des statuts de GBM, n° 67/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 14 voix « pour »

Délibération pour approuver le classement des voies communales, n° 68/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Adhésion de la commune au projet Natura 2000, n° 69/23
Vote : 2 voix « contre » ; 3 abstentions ; 10 voix « pour »

Délibération remboursement du prêt bancaire à court terme pour la nouvelle école, n° 70/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Approbation de la facture pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle école, n° 71/23
Vote : 0 voix « contre » ; 3 abstentions ; 12 voix « pour »

Zone d'accélération des énergies renouvelables, n° 72/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 14 voix « pour »

Choix d'entreprises pour l'aménagement du lotissement « Les Grandes Pièces », n° 73/23
Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 14 voix « pour »

Location d'un îlot sur une parcelle pour une antenne Orange, n° 74/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Mandatement conseiller pour représenter la commune au Tribunal administratif, n° 75/23
Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 12 voix « pour »

Délibération Finances locales : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, n° 76/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Participation de la commune à la sécurisation de l'église de Grandfontaine, n° 77/23
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

EXPRESSION DES ÉLUS

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE MINORITAIRE

Candidats sur la liste de Pascal Duchézeau en 2020, nous souhaitons nous exprimer concernant la manière dont nous sommes qualifiés par notre maire sortant, notamment sur les articles de presse, ou encore via les retours verbaux qui nous parviennent, malheureusement aggravés par des mots appartenant à un champ lexical qui lui est propre.

Durant le mandat précédent, nous avons travaillé ensemble sur les finances de la municipalité, et plus particulièrement sur les dossiers de subventions de la nouvelle école primaire, avec de très bons rapports.

Lors des élections municipales de 2020, 65,82 % des Montferrandais ont démocratiquement fait le choix d'une nouvelle équipe. Elus au titre de la liste minoritaire, nous avons dû, tous les deux, décliner l'invitation de Pascal Duchézeau à construire une opposition basée sur la contestation, la contradiction et le dénigrement car nous avons jugé qu'elle était contraire, voire néfaste aux intérêts de la commune, et par conséquent des Montferrandais. Nous assumons ce choix et avons privilégié un

accompagnement constructif, dans l'intérêt de tous. Les orientations de la nouvelle équipe sont certes différentes de celles pour lesquelles nous avons adhéré, mais il ne s'agit pas pour autant de mauvais choix. Ces nouveaux projets ont été réfléchis dans l'intérêt de la commune et des citoyens, à l'instar des décisions prises sous le mandat précédent.

A ce jour, Pascal Duchézeau nous reproche de "collaborer" avec la nouvelle équipe, et par conséquent d'avoir renié la liste sur laquelle nous nous étions engagés. La notion d'appartenance à une liste ne doit pas se résumer à « choisir un camp », surtout lorsqu'il s'agit d'un village comme le nôtre. Il convient par ailleurs de ne pas oublier que nous nous sommes engagés pour 6 ans au service de la collectivité, et ce, quelle que soit la liste.

Isabelle JACQUINOT et Marcel COTTINY,
Adjointe et conseiller municipal

Que fait notre exécutif municipal ?

Une future mairie déplacée , perchée , non visible et sans possibilité de parking, une ancienne mairie laissée vide... !

Une future crèche communale en pré-projet alors qu'une micro-crèche privée a été inaugurée il y a quinze mois dans l'ancienne école du village, rénovée avec les finances communales !

Un accueil pour quelques aînés dans l'ancienne école , investissement qui ne profitera pas à nos administrés avec une gestion communale en régie très coûteuse.. !

Une maison des associations excentrée au sud du village à la place d'un hangar vétuste ,amianté sans parking dans un quartier résidentiel... !

Un lotissement (coût investissement 2,5 millions € minimum) dans une période où l'immobilier souffre d'une crise sans précédent... projet non annoncé dans la profession de foi de la liste majoritaire mais le maire de notre commune est directement intéressé !

Une vidéosurveillance, promesse électorale, discutée pour la première fois en commission le 5 Octobre 2023 après le refus en Conseil Municipal du 6 Juillet 2022 d'étudier les statistiques prouvant son inefficacité dans une commune étendue !

Toujours pas de micro-centrale-hydroélectrique et pas de réfection de mare !

Après bientôt 4 ans de mandat, voilà le bilan d'une équipe « expérimentée » !

Pourquoi n'avoir pas poursuivi le projet Centre Bourg construit dans une idée de centralité, élaboré par un urbaniste, avec le soutien des services de l'intercommunalité(GBM) et de l'aménagement (AUDAB) ! Projet dont le financement avait été validé par le Trésor Public !

Dernière minute :

Le Conseil Municipal du 19 octobre 2023 a validé une convention avec une entreprise PRIVEE pour suppléer le service administratif coût, 15 300 €;POURQUOI UNE TELLE INCURIE dans la gestion des personnels ?

L'enregistrement audio des Conseils Municipaux sont disponibles sur demande à pascal.duchezeau@wanadoo.fr

Pascal DUCHÉZEAU,
Conseiller municipal d'opposition

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE MAJORITAIRE

Conformément à l'article L.2121-27-1, un espace est réservé à l'expression de l'opposition dans le bulletin communal mais nous ne pouvons pas réagir dans la même publication. Nous apporterons donc nos réponses précises dans la prochaine édition.

A mi-mandat, nous ne pouvons malheureusement que constater et déplorer l'attitude de Monsieur Pascal Duchézeau, conseiller municipal d'opposition.

Celui-ci freine l'action du conseil alors qu'il avait pourtant déclaré lors de la première séance, le 28 mai 2020, qu'il agirait de façon responsable et constructive.

Les critiques constantes, attaques personnelles, orales ou écrites, injures contre plusieurs élus de notre liste ou de sa propre liste, volontaires et engagés depuis 3 ans voire davantage au service de la commune, sont tout simplement inacceptables.

Les jugements ou insultes à l'égard de nos électeurs et électrices, qualifiés publiquement de "fachos", ne le sont pas non plus. Ce comportement et ces mots sont indignes d'un élu et ne permettent pas de travailler sereinement, en bonne intelligence, dans une ambiance collégiale et respectueuse des opinions de chacune et de chacun.

Monsieur Duchézeau a demandé à s'exprimer sur la page

Facebook et le site internet de la municipalité. Or ces supports sont des outils de diffusion d'informations pratiques (annonce d'évènements, de travaux...). Nous souhaitons qu'ils le restent et qu'ils ne deviennent pas des espaces d'expression qui pourraient donner lieu à des débordements. C'est la seule et unique raison pour laquelle nous n'avons pas accédé à sa demande. Il ne s'agit en aucun cas de censure. Nous vous rappelons que les séances de conseils municipaux sont publiques et ouvertes à toutes et tous.

Nous tenons et tiendrons le cap. Nous ne nous laisserons pas intimider par un élu qui ne semble pas avoir accepté sa défaite, cherche à décrédibiliser notre action, à semer le doute sur nos engagements et sur notre honnêteté.

Michel GAILLOT,
Maire de Montferrand-le-Château

Habitant Montferrand le Château depuis bientôt 40 ans, voilà l'ensemble de mes activités sur notre commune :

Membre et Président de l'Amicale des Ecoles
Représentant des parents d'élèves
Joueur de Tennis de table
Membre et cycliste de Vélo Passion
Conseiller municipal et adjoint pendant 23 ans à ce jour.

Je pense avoir dignement représenté ma commune dans tous ces domaines.

La vie, la maladie (greffé en 1980 et 1984) m'ont appris à me battre et surtout à ne jamais baisser les bras.

J'ai pu le prouver lors des kermesses, caisses à savon, spectacles de Noël des écoles, 6h de Montferrand le Châteauetc.
Mes vrais amis vous le confirmeront.

J'ai pris de nouvelles fonctions avec un nouveau groupe en 2020. J'avais en tête beaucoup d'idées qui nécessitaient beaucoup de travail.

Mais voilà quelquefois, il faut oser s'opposer à une directive et aller contre une décision qui vous paraît inconcevable pour notre village.

J'ai eu cette audace et voilà le résultat : écarté de mon poste d'adjoint, de mes responsabilités. Cela ne suffisait pas, il fallait aussi m'isoler des membres du Conseil Municipal, des employés...

Maintenant, c'est humiliation et moquerie au Conseil Municipal.

Je ne pensais pas vivre une situation aussi difficile.

Avec mon collègue de l'opposition isolé depuis le début, nous avons beaucoup de difficultés à avoir accès à tous les dossiers. Nous sommes censurés dans les comptes-rendus du conseil municipal.

Peu ou pas de réponse à nos demandes de documents nécessaires pour notre travail de conseillers.

« Personne ne perd une amitié pour avoir dit ce qu'il pense, et s'il la perd, c'est parce que ce n'était pas de l'amitié » de Sandrine Filassier.

Jean-Michel LALLEMENT,
Membre de l'opposition indépendante

A VENDRE

**40 parcelles
viabilisées de
219 à 705 m²**



**Lotissement communal
LES GRANDES PIÈCES**



RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE

03 81 56 52 09